

ACTUALITÉS PRÉVOYANCE ET SANTÉ

1 jour

INTÉGRER LES NOUVEAUTÉS POUR FIABILISER SES PRATIQUES

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières évolutions en matière de protection sociale : réforme 100% santé et reste à charge zéro (RAC 0)

LES PRESTATIONS EN SANTÉ : PRESTATIONS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

- › Évolution des prestations de la Sécurité sociale
 - le reste à charge zéro
 - harmonisation de la présentation des garanties en complémentaire santé
 - résiliation infra annuelle
- › Généralisation de la complémentaire santé en entreprise : le bilan
- › Les sources et risques de contentieux (URSSAF ou Prud'homal)
 - les irrégularités constatées dans le formalisme
 - dispositif alternatif à la couverture santé obligatoire : le versement santé (modalités de mise en place et de calcul, bénéficiaires, régime social et fiscal)
- › Évolution des contrats "responsables" : la mise en place des garanties "reste à charge zéro" (Rac 0)
- › Maintien des garanties (article 4 loi Évin) : évolution des majorations tarifaires
- › La portabilité en cas de liquidation de l'entreprise (Décisions des Cours d'appel)
- › La résiliation infra annuelle

Partage d'expériences

Quiz

LES PRESTATIONS EN PRÉVOYANCE

- › Rappel des dernières évolutions sur les prestations de la Sécurité Sociale : modalités d'application des indemnités journalières (montant et durée)
- › Évolution des prestations complémentaires
 - décret du 30 juillet 2021 : une nouvelle définition des catégories objectives de salariés
 - le mi-temps thérapeutique
 - le congé paternité
- › Les prestations supplémentaires
 - dernières décisions en jurisprudence (non-respect des accords de branche) : absence de justificatifs pour les Décisions Unilatérales de l'employeur (DUE)

Analyse de l'utilisation de la Décision Unilatérale de l'employeur

AUTRES ÉVOLUTIONS

- › La Protection Sociale Complémentaire des Agents des Fonctions Publiques
 - en santé
 - en prévoyance

QCM sur la protection sociale des agents

RAPPELS ET PRÉCISIONS

- › Le maintien et l'évolution des garanties en cas de résiliation du contrat de prévoyance
- › Le maintien de la garantie décès décisions de la cour de cassation

EVALUATION FIN DE JOURNÉE

- › Tour de table Questions/réponses

Quiz final

OBJECTIFS

- Prendre en compte les évolutions juridiques les plus récentes en matière de prévoyance-santé.
- Évaluer les incidences de ces modifications sur les contrats en cours et leur implication financière sur le budget de l'entreprise.
- Apporter des réponses fiables et actualisées aux questions des salariés.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation opérationnelle pour décrypter et intégrer les toutes dernières évolutions en matière de protection sociale
- Une formation d'actualisation réservée aux professionnels disposant d'une connaissance préalable de la prévoyance
- Échanger sur ses pratiques d'entreprise avec des spécialistes de la prévoyance

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH, responsables et gestionnaires retraite/prévoyance ou affaires sociales, professionnels de l'assurance de personnes

Il est nécessaire de disposer d'une connaissance générale de la prévoyance ou avoir suivi une formation GERESO sur ce thème

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 095 € HT - Réf : RET-ACPV
1 234 € HT avec accès e-ressources pendant un an à :
La prévoyance dans l'entreprise
(remise de 42 %, soit 139.2 € HT au lieu de 240 € HT)

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse :
le 14 mai 2024
le 15 novembre 2024

Participant(e)

Mme M. Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
E-mail
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
Tél. (ligne directe).....
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :
.....

Formation choisie

Titre.....
Référence.....
Dates.....
Lieu.....
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).
Merci de préciser votre choix :

Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie.....

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Code postal | | | | | Ville.....
Téléphone..... Fax.....
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....
Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom..... Prénom.....
Service/Fonction.....
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom.....
Prénom.....
Service/Fonction.....
E-mail.....
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....
Numéro de prise en charge.....
Adresse de votre OPCO.....
Code postal | | | | | Ville.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :	Le :
Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :	
La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/	

Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF Entreprise OPCO